



**PRÉFET  
DE LA  
CHARENTE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Bureau de l'Environnement**

Affaire suivie par : Marie-Christine BEGUE  
tél : 05 46 27 44 87  
marie-christine.begue@charente-maritime.gouv.fr

**Secrétariat Général  
Direction de la Coordination  
et de l'Appui Territorial**

à

Monsieur le Directeur SNCF Réseau  
Zone Production Atlantique - Infrapôle  
Poitou-Charentes

La Rochelle, le 23 AVR. 2024

**Objet** : Suppression des passages à niveau : n°401 et n°402 sur la commune de LE DOUHET.

**PJ** : Rapport et conclusion du commissaire enquêteur.

Comme suite à l'enquête publique relative au projet de suppression des passages à niveau n°401 et n°402 de la ligne de chemin de fer de CHARTRES à BORDEAUX, sur la commune de LE DOUHET, j'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli un exemplaire du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, reçu dans mes services le 18 avril 2024.

Concernant la demande de suppression du passage à niveau n°402, le commissaire enquêteur a formulé un avis FAVORABLE AVEC UNE RECOMMANDATION. J'attire cependant votre attention sur le fait qu'il a formulé un avis DÉFAVORABLE à la demande de suppression du passage à niveau n°401, considérant que le risque d'accident par le train du PN n°401, est minime en regard du risque d'accident plus conséquent pour les usagers de la RD 129 et ceux du chemin n°48.

Par conséquent, je vous remercie de bien vouloir me faire connaître les suites envisagées pour ce projet compte-tenu des conclusions du commissaire enquêteur.

Un exemplaire de ce document est déposé à la mairie de LE DOUHET pour être tenu à la disposition de toute personne intéressée.

P/Le Préfet  
L'adjointe à la cheffe de bureau

  
Karine BOURDIN